



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 5 janvier 2015



Présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Michaël FUMEY, Jean-Yves QUETY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY

Absent excusé : Nicolas GRIFFOND (pouvoir donné à Claudine QUATREPOINT), Jérôme BORNE, Jean-Marie GIROD

Secrétaire de séance : Nelly GIROD

Autre présent : Nathalie PENTRELLA, secrétaire de mairie

La séance est ouverte à 20h.

M. le Maire présente ses vœux à l'occasion de la nouvelle année et propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Droit de préférence pour la parcelle D 98 – Consorts FUMEY
- Transfert du bail à ferme de Mme Martine CARREZ à M. Sylvain CARREZ

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces points.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} décembre 2014

Le compte rendu de la séance du 1^{er} décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

2. Réaménagement de la place de la mairie et des cours d'école : validation du projet et du plan de financement

Présentation du projet global actualisé

M. le Maire présente le projet suite aux diverses remarques qui ont été faites, comme par exemple :

- « Zone 30 » sur l'ensemble du plateau surélevé avec priorité aux piétons
- Option pour la pose de pavés à la place du béton désactivé et des bordures en granit

Budget prévisionnel du projet dans sa globalité

<i>Nature</i>	<i>Coût estimatif pour la Commune</i>
Travaux de réaménagement de la place et cours de l'école	300 000 € HT
Enfouissement du réseau électrique	0 € HT
Eclairage public	16 650 € TTC
Enfouissement du réseau téléphonique	11 520 € TTC
Remplacement de la cabine téléphonique par un point phone	825 € HT

Eclairage et mise en valeur de la mairie	8 000 € HT
Aménagement et équipements divers (<i>abri bus, abri parents, bancs...</i>)	5 000 € HT
Aire de jeux : équipement et installation	22 000 € HT
Coût total	360 000 € HT

Calendrier prévisionnel

- Janvier 2015 : validation du projet
- Février-mars 2015 : appel d'offres
- Avril-mai 2015 : enfouissement des réseaux
- Juin-août 2015 : travaux de la place de la mairie et des cours d'école
- Fin des travaux impérative pour la rentrée scolaire 2015/2016.

Plan de financement prévisionnel

Seule une subvention provenant des amendes de police (attribuée par le conseil général du Jura) d'un montant maximal de 7 500 € est possible. L'autofinancement communal s'élèvera donc à 352 500 €, en partie financé par un emprunt.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'avant-projet présenté
- d'accepter le budget prévisionnel et son plan de financement
- d'autoriser le lancement de l'appel d'offres
- de solliciter le conseil général pour la subvention « amendes de police »
- de donner tout pouvoir à M. le Maire pour signer les pièces nécessaires au dossier.

3. Carrefour des Herses : proposition de sécurisation

M. le Maire fait part des différents courriers d'alertes qui ont été envoyés au conseil général du Jura suite en raison de la dangerosité de ce carrefour entre la RD 107 et la RD 35, où 2 personnes sont décédées en 13 ans et où de nombreux accidents corporels et matériels sont à déplorer. S'agissant de routes départementales hors agglomération, c'est le conseil général qui est responsable de cette voirie.

Deux rencontres ont eu lieu en décembre avec les élus et services du conseil général du Jura, qui fait les propositions suivantes :

Propositions à court terme – 1^{er} trimestre 2015

- Mise en place de bandes rugueuses de ralentissement sur la RD 107
- Renforcement des panneaux de signalisation
- Réfection du marquage au sol avec une interdiction de dépassement dans le carrefour

Le conseil général s'est engagé à réaliser ces adaptations rapidement.

Propositions à moyen terme – courant de l'année 2015

- Aménagement simple pour le redressement du carrefour RD 35 sur RD 107 depuis Mignovillard (coût estimatif : 50 000 €)

Bien qu'étant de sa seule compétence, le conseil général du Jura a fait part de son souhait que la Commune participe au financement de cet aménagement afin qu'il puisse être réalisé rapidement. Une participation de l'ordre de 10 000 € a été évoquée.

Un débat s'est engagé au sein du conseil municipal pour juger de l'efficacité de la proposition du conseil général face à la dangerosité du carrefour. M. le Maire a mis en avant le fait que,

même s'il ne résoudrait vraisemblablement pas tous les problèmes posés, l'aménagement permet d'apporter une amélioration et d'attirer l'attention des automobilistes locaux pour inciter à la prudence grâce à une meilleure visibilité.

Après discussion et conscient que la situation impose de tout mettre en œuvre pour éviter de nouveaux drames, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appuyer le conseil général dans le projet d'aménagement proposé et de s'engager à verser une subvention de 7 500 € pour démontrer sa mobilisation, à la condition que l'aménagement soit réalisé au cours de l'année 2015, en concertation avec la Commune.

Par ailleurs, dans les propositions à court terme, le conseil municipal charge le maire de demander au conseil général la mise en place d'un panneau de signalisation avec flash lumineux à énergie solaire pour indiquer un carrefour dangereux aux usagers de la route arrivant de Mignovillard.

4. Finances et budget primitif 2015

Ouverture de crédits

M. le Maire indique au conseil municipal qu'il a utilisé les dépenses imprévues pour pallier un manque de crédit au compte du personnel non titulaire de 6000 € afin de clôturer l'année 2014. Le compte du personnel non titulaire n'avait pas pris en compte le recrutement des accompagnatrices de cars scolaires.

Remboursement d'un trop-perçu de Groupama

M. le Maire fait part au conseil municipal de l'encaissement d'un chèque de 456,87 € émis par l'assurance Groupama, le 10 janvier 2014 en dédommagement d'un sinistre survenu à l'école le 9 septembre 2013.

Cette somme fait aujourd'hui l'objet d'une demande de remboursement car l'entreprise Godin a réalisé les travaux elle-même et l'entreprise Bonglet a fourni les matières premières. Il n'y a donc pas lieu de conserver le montant du dédommagement alors que la Commune n'a effectué aucune dépense pour la réparation.

Le conseil municipal accepte le remboursement de la somme de 456,87 € à Groupama et donne tout pouvoir M. le Maire pour signer les pièces nécessaires.

Restes à réaliser 2014

M. le Maire et la secrétaire de mairie exposent le principe des « restes à réaliser ». Il est proposé de reporter les crédits suivants :

Budget annexe « Eau et Assainissement »

Dépenses : 32 600 €

- *Assainissement 3ème tranche..... 2 100 €*
- *Créances des particuliers 13 300 €*
- *Opérations pour comptes de tiers..... 17 200 €*

Recettes : 433 900 €

- *Subvention agence de l'eau 258 900 €*
- *Subvention du Conseil général..... 39 600 €*
- *Créances des particuliers 7 700 €*
- *Opération pour compte de tiers 127 700 €*

Budget général

Dépenses : 84 100 €

- Achat de terrain M. et Mme FORTIER 1 100 €
- Achat d'une parcelle de bois..... 25 900 €
- Aménagement carrefour9 400 €
- Signalisation routière 1 000 €
- Ecran..... 500 €
- Poteau incendie3 500 €
- Caution..... 500 €
- Extension de l'école 42 200 €

Recettes : 183 470 €

- Caution..... 500 €
- Subvention extension de l'école 135 000 €
- Subvention îlots de senescence..... 40 770 €
- Subvention PGI Combe Noire 7 200 €

Subvention aux associations

Après la présentation du budget prévisionnel de l'association Arc-en-Ciel, M. le Maire rappelle les subventions accordées en 2014 et propose de revoir les montants pour l'année 2015.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les subventions suivantes :

- Arc-en-Ciel 26 169 €
- Arc-en-Ciel (rythmes scolaires) 6 150 €
- Amicale des sapeurs-pompiers 250 €
- Souvenir français 100 €
- Club UNESCO - La Bouquinette..... 575 €
- Coopérative scolaire (projet d'école) 500 €
- Comité des fêtes 1 900 €
- Xavier NAVAND moto Racing Team 150 €
- Comice du canton de Nozeroy 3 000 €

Carmen VALLET, présidente de l'association Arc-en-Ciel, n'a pas pris part au vote.

5. Electrification : raccordement du GAEC des Gentianes

M. le Maire fait part des deux devis du SIDEC concernant l'électrification du bâtiment du GAEC des Gentianes à Froidefontaine, sachant que le SIDEC prend à sa charge 60 % du coût :

- Raccordement en aérien : 10 900 € HT dont 4 360 € HT de reste à charge
- Raccordement en souterrain : 19 500 € HT dont 7 800 € HT de reste à charge

Le conseil municipal accepte le projet de raccordement électrique aérien du GAEC des Gentianes par le SIDEC, sachant que la Commune réalise en l'espèce une opération pour compte de tiers. Le montant restant à charge avancé par la Commune sera entièrement remboursé par le GAEC des Gentianes.

6. Assainissement : point sur les dernières réserves à lever

Assainissement 3^{ème} tranche – Lot n° 1, canalisations

M. le Maire fait part de sa décision de lever les réserves pour ce lot. Le dossier devrait reprendre son cours et se clôturer prochainement.

Assainissement 3^{ème} tranche – Lot n°2, poste de relevage de Froidefontaine

Les malfaçons toujours observées n'ont pas été corrigées, en particulier le trop-plein qui a été réalisé de façon inversée. Une réunion aura lieu le 13 janvier avec IRH et l'entreprise Eurovia afin qu'une solution urgente soit apportée.

Après la résolution des derniers problèmes, les réserves pourront être enfin levées, ce qui devrait permettre à la Commune de percevoir le solde des différentes subventions.

A l'issue de la levée des réserves et pour assurer le bon fonctionnement du poste de relevage, M. le Maire propose de souscrire un contrat de maintenance avec la société « SIDE Industrie – DIP Système » pour un montant de 1984 € HT € par an.

Le conseil municipal accepte cette proposition et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer le contrat. Les crédits nécessaires seront prévus au budget annexe « Eau et assainissement ».

7. Communauté de communes du Plateau de Nozeroy

Zone artisanale de Mignovillard : nouvel accès, extension de l'entreprise Guillemain et vente de terrain communal

M. le Maire présente de nouveau le plan de réaménagement de l'accès à la zone artisanale, permettant d'extension de l'entreprise Guillemain.

A l'occasion de ce réaménagement, la Communauté de communes souhaite acquérir 3 portions de terrain communal : le terrain du bassin de rétention dans la mesure où la CCPN a procédé à l'aménagement de celui-ci et deux petites parties de chemin qui seront revendues ensuite à l'entreprise Guillemain pour son extension.

Les superficies sont les suivantes :

- 711 m² de terrain du bassin de rétention : 711 m²
- 72 m² de terrain derrière l'entreprise Guillemain
- 145 m² de terrain dans l'actuel accès à la zone artisanale

Afin de faire preuve d'esprit communautaire et de participer au développement locale, M. et Maire propose de céder à l'euro symbolique, l'ensemble des terrains cités à la Communauté de communes du Plateau de Nozeroy, qui prendrait à sa charge les frais de bornage et de notaire.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition et décide :

- de vendre ces 3 terrains à l'euro symbolique
- que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer les pièces nécessaires à la vente.

Zone économique de Censeau

M. le Maire informe le conseil municipal que, pour la bonne et impartiale administration de la commune et prévenir tout conflit d'intérêt, il a pris un arrêté municipal en date du 27 décembre 2014 afin de donner délégation de pouvoir et de signature à la première adjointe au maire, Claudine QUATREPOINT, concernant la demande de la Communauté de communes.

M. le Maire et Jérôme SERRETTE, intéressé par l'affaire, se retirent de la séance et ne participent pas la discussion.

Mme la 1^{ère} adjointe préside la séance et fait part d'un courrier de la Communauté de Communes demandant au conseil municipal de se prononcer quant à la vente de terrain communal qui servirait d'échange avec M. Jérôme SERRETTE, afin de pouvoir permettre la réalisation de la Zone artisanale sur Censeau. Chaque conseiller est invité à réfléchir et le sujet fera l'objet d'un point à l'ordre du jour du prochain conseil.

Informations diverses

- Ordures ménagères : fixation des tarifs et prestations de services
- Tarifs du SPANC (assainissement non collectif)

8. Droit de préférence : parcelle D 98 – Consorts FUMEY

M. le Maire fait part d'une proposition d'achat de la parcelle boisée D 98 de 92 a 82 ca, appartenant aux consorts FUMEY, qui jouxte une parcelle de la Commune de Mignovillard.

Après réflexion, le conseil municipal ne souhaite pas utiliser son droit de préférence et charge M. le maire de transmettre cette décision au notaire en charge du dossier.

9. Agriculture : transfert de bail

M. le Maire fait part d'un courrier de Mme Martine CARREZ informant de son départ à la retraite le 1^{er} janvier 2015 et propose de transférer à M. Sylvain CARREZ, le bail à ferme conclu pour une partie de la parcelle ZE 67 – Prés Coulons dont l'échéance court jusqu'au 31 décembre 2022. Un contrôle sur les surfaces sera effectué.

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité et donne tout pouvoir au Maire pour signer les pièces du dossier.

10. Informations et questions diverses

Maison forestière

L'acte d'achat de la maison forestière située rue de la Côte a été signé le 19 décembre 2014.

DETR 2015

Les opérations susceptibles d'entrer dans le champ d'application de la DETR sont notamment :

- Réfection du toit de la sacristie
- Réfection du toit de la chapelle d'Essavilly
- Mise aux normes de l'électricité et réfection de l'intérieur de l'ancienne maternelle

Réserve de la Seigne des Barbouillons

M. le Maire informe le conseil municipal que la Région Franche-Comté a officialisé le classement de la Seigne des Barbouillons en réserve naturelle régionale (RNR) lors de sa séance du 14 novembre 2014. Une grande partie de la surface classée appartient à la Commune.

Manifestations

- Vœux au personnel communal : vendredi 9 janvier à 17h30
- Vœux à la population : samedi 10 janvier à 11h à la salle des fêtes
- Traversée de la Haute-Joux : dimanche 18 janvier
- Repas des anciens : samedi 31 janvier à 12h à la salle des fêtes

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 2 février 2015.

La séance est levée à 23h30.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,
Florent SERRETTE